



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
ROUTE DU PETIT BOIS**

**COMMUNE  
DE  
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE  
**N° 2024-105**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « TONETTI F. SARL - Allée J - 1817 Avenue André Lasquin - 7400 SALLANCHES » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 afin de réglementer la circulation sur la Route du Petit Bois pour lui permettre de procéder aux travaux de terrassement et changement d'un tampon Eaux Usées pour le compte du SIABS au niveau du 1466 Route du Petit Bois ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans la période comprise entre le 2 octobre 2024 et le 4 octobre 2024 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route du Petit Bois depuis le numéro de voirie n° 1415 jusqu'au numéro de voirie n° 1496.

**Article 2 :** La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier. Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

**Article 3 :** Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées par feux tricolores et à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « TONETTI F. SARL ».**

**Article 4 :** Le présent arrêté sera **affiché sur place par l'entreprise « TONETTI F. SARL ».**

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, au SIABS, à la société « TONETTI F. SARL », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 02/10/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 02/10/2024

**Le Maire,**  
  
**Stéphane ALLARD**

**MAIRIE DE DEMI-QUARTIER**

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12  
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : [www.demi-quartier.fr](http://www.demi-quartier.fr)